

**Conseil communal  
Echandens**

## **Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

### **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014
2. Remplacement d'une tondeuse autonome ramasse feuilles et gazon (Préavis No 10/2014)
3. Budget de fonctionnement pour 2015 (Préavis No 11/2014)
4. Réponse à la motion « Etude de la démolition de la salle villageoise »
5. Réponse à la motion « Etude de la démolition de la ferme du Château »
6. Réponse à la motion « Etude de la construction d'arrêts de bus sécurisés, ainsi qu'une zone 30 km/h sur la Place du Saugey et la Rue du Château »
7. Election à la commission de gestion 2015
8. Communications municipales
9. Communications du Bureau
10. Divers et propositions individuelles
11. Paiement des indemnités

M. Youri Borboën, Président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public.

Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du Règlement du Conseil communal.

Se sont également excusés pour ce Conseil : Mme Monique Arzenton, MM. Edy Bridy, Jean-Marc Bridy, Jürgpeter Büser ; Pierre Etter, Loïc Maillefer, Jean-Bernard Racine.

Non excusés : MM. Rodrigues Joao, Alexandre Schmidt

L'appel fait ressortir la présence de 50 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mme Thérèse Maillefer et M. Bertrand Seydoux fonctionnent comme scrutateurs.

M. Youri Borboën, Président, demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur l'ordre du jour ou demandes de modifications. Aucune personne ne souhaitant la parole, l'ordre du jour est accepté, tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014**

A la page 180, dernier alinéa concernant le glissement de terrain au fond de la déchèterie, M. Philippe Martin, demande si ce n'est pas plutôt le mot « droit » qui devrait figurer en lieu et place du mot « toit » dans la phrase « mais aussi d'un glissement au toit de la molasse ». M. Landolt lui confirme qu'il s'agit bien du « toit de la molasse ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président, M. Youri Borboën, remercie ensuite la Secrétaire, Mme Sandra Cavin, pour la rédaction de ce document.

### **2. Remplacement d'une tondeuse autonome ramasse feuilles et gazon (Préavis No 10/2014)**

M. Youri Borboën, Président, donne la parole à M. Eric Maillefer, Municipal.

Ce dernier souhaite remercier la Commission d'objet sur les différentes questions et observations émises lors de l'étude du Préavis No 10/2014.

M. Eric Maillefer, Municipal, souhaite apporter une modification au point 4, du préavis. En effet, après calcul, la surface à tondre serait de l'ordre d'env. 85'000 m<sup>2</sup> et non 100'000 m<sup>2</sup>.

Il demande aux membres du Conseil communal d'accepter cet achat, ceci afin que les employés de voirie aient un outil de travail performant.

Le Président de la Commission d'objet, M. Alexandre Schmidt, n'étant pas présent, il est remplacé par M. Jacques Perrinjaquet. Ce dernier souhaite apporter une précision au dernier paragraphe du rapport de la Commission ad'hoc. En effet, les frais tels le crochet d'attelage, l'immatriculation, feux tournants et les services nécessaires sont englobés sous chiffre 3.- Investissement, sous le poste Divers CHF. 3'000.00.

La parole est ensuite donnée à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à rajouter à son rapport.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis 10/2014 et sur l'amendement proposé par la Commission des finances, à savoir d'amortir intégralement la somme de CHF. 55'000.00 par le Fonds de réserve générale 9282.000

Personne ne demande la parole et M. Youri Borboën, Président, rappelle que le Conseil va devoir voter sur l'amendement demandé par la Commission des Finances. Puis un vote sera effectué sur le Préavis 10/2014, amendé ou non.

Il est donc passé au vote à main levée sur l'amendement proposé par la Commission des finances, à savoir d'amortir intégralement la somme de CHF. 55'000.00 par le Fonds de réserve générale 9282.000.

ACCEPTATIONS	48
REFUS	0
ABSTENTION	1

L'amendement est accepté à la majorité.

Il est passé au vote, à main levée, sur le préavis amendé.

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No 10/2014,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF. 55'000.00 pour le remplacement d'une tondeuse ramasse-feuilles et gazon
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir intégralement cette somme par le Fonds de réserve générale 9282.000,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire au fonctionnement du véhicule.

### **3. Budget de fonctionnement pour 2015 (Préavis No 11/2014)**

M. Youri Borboën, Président, donne la parole à Mme Irène Caron, Syndique, qui n'a rien à ajouter au préavis.

La parole est ensuite donnée à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui ne rien à rajouter à son rapport.

Le Président, M. Youri Borboën, rappelle que le budget de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges n'est pas soumis au vote.

M. Youri Borboën, Président, passe ensuite en revue le budget 2015, page par page. Il rappelle que chacun a reçu un correctif pour la page 6.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 11/2014.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote à main levée sur le préavis No 11/2014.

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2015 et le préavis municipal No 11/2014,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2015 tel que présenté.

#### **4. Réponse à la motion « Etude de la démolition de la salle villageoise »**

Le Président, M. Youri Borboën, en préambule, présente le cadre pour traiter des trois réponses de la Municipalité aux motions déposées par le Conseil communal le 2 décembre 2013. La même procédure sera appliquée pour les points Nos 4 – 5 et 6 de l'ordre du jour.

Par le dépôt d'une motion, conformément à l'art. 56 al. B de notre Règlement du Conseil communal (art. 31 al. B LC) le Conseil communal invite la Municipalité à présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. Une fois prise en considération la proposition (motion) est impérative pour la Municipalité.

M. Youri Borboën, Président, constate que les 3 études de la Municipalité ont été reçues dans les délais. Il ouvre la discussion sur ces rapports, mais rappelle qu'il n'y aura pas de vote sur ces documents. Il laisse ensuite la parole à Mme Irène Caron, Syndique.

Mme Irène Caron, Syndique, souligne que les réponses à ces motions sont imbriquées par rapport aux différentes études préliminaires et montre le chemin que la Municipalité souhaite donner aux différents projets.

La discussion est alors ouverte, afin de répondre aux demandes de clarifications ou questions.

Aucune personne ne demandant la parole, il est passé au point suivant.

A cet instant, M. Francisco Fiol arrive, l'assemblée compte désormais 51 membres.

#### **5. Réponse à la motion « Etude de la démolition de la ferme du Château »**

Le Président, M. Youri Borboën, laisse la parole à Mme Irène Caron, Syndique. Cette dernière n'a rien à rajouter à la réponse de la Municipalité.

La discussion est alors ouverte, afin de répondre aux demandes de clarifications ou questions.

M. Luc Martin, constate que dans le rapport « Equipements collectifs » remis par la Municipalité, il apparaît un coût d'environ CHF. 4'400'000.00 pour ce projet, alors que selon le plan des dépenses intentionnelles entre 2015 et 2019 il est inscrit 2 x CHF. 500'000.00.

Il demande s'il n'est donc pas envisagé de faire une construction avant 2020 ? Ce à quoi Mme Irène Caron, Syndique, l'informe qu'effectivement d'autres idées sont encore à l'étude et qu'il est possible que la Commune ne doive pas forcément sortir un montant si important. D'autres alternatives ou projet peuvent encore être envisagés.

M. Dominique Tavel, constate que selon les conclusions de cette étude, une mise à l'enquête pour la démolition du bâtiment a été réalisée. Un préavis devra donc être soumis, mais il ne voit pas le coût de cette démolition dans le budget.

Il rejoint les propos de M. Luc Martin et demande pourquoi il faut attendre si longtemps pour imaginer un projet et demande des explications à la Municipalité.

Mme Irène Caron, Syndique, informe qu'il y a effectivement quelques pistes, mais qu'il fallait attendre le résultat de la mise à l'enquête avant d'aller plus avant dans ce dossier.

M. Dominique Tavel, demande si il y a eu des oppositions suite à cette mise à l'enquête. La Syndique, Mme Irène Caron, le lui confirme.

Personne ne demandant la parole, il est passé au point suivant.

#### **6. Réponse à la motion « Etude de la construction d'arrêts de bus sécurisés, ainsi qu'une zone 30 km/h sur la Place du Saugey et la Rue du Château »**

Le Président, M. Youri Borboën, laisse la parole à M. Jerome de Benedictis, Municipal.

Ce dernier confirme que les travaux de mandat de l'ingénieur ont été adjugés ce soir en séance de Municipalité, comme cela avait été stipulé dans le dernier paragraphe de la réponse à la motion.

La discussion est alors ouverte, afin de répondre aux demandes de clarifications ou questions.

M. Philippe Diserens, demande pourquoi les travaux doivent être réalisés en deux temps et ne peuvent pas être exécutés simultanément ?

M. Jerome de Benedictis, Municipal, communique que la mise en place d'une zone 30 km/h, se fait en plusieurs phases.

La première phase est celle des aménagements, suite à quoi l'Etat de Vaud procède à une série de mesures, afin de contrôler que la vitesse des usagers est bien de l'ordre de 30 km/h.

Après cela, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes procède à une validation de la zone 30 km/h, pour permettre de la mettre en œuvre.

Une fois les aménagements réalisés, les contrôles effectués et la validation reçue, la suppression des passages piétons sera réalisée et la signalétique adéquate posée.

Personne ne demandant la parole, il est passé au point suivant.

#### **7. Election à la commission de gestion 2015**

MM. Stéphane Steiner et Patrick Zürn ayant siégé 2 ans, leurs places sont dès lors à repourvoir.

Mme Claire-Lise Martin renonce à être candidate pour un second mandat.

Mmes Céline Pache, Josiane Tille et MM. Michel Pellegrinelli et Christian Zünd sont rééligibles et acceptent d'être candidats.

Dès lors, 3 postes sont à repourvoir pour compléter la Commission de gestion.

M. Patrick Zürn présente la candidature de M. Loïc Maillefer, qui l'accepte.

Mme Claire-Lise Martin présente la candidature de M. Luc Vittoz, qui l'accepte.

Mme Josiane Tille présente la candidature de Mme Azucena Crolla, qui l'accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats et l'on passe au vote à bulletin secret, pour élire les 7 membres de la Commission de gestion.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	51
Majorité absolue	27

**Sont élus à la Commission de gestion pour l'année 2015 :**

<b>M. Michel Pellegrinelli</b>	<b>46 voix</b>
<b>Mme Céline Pache</b>	<b>45 voix</b>
<b>Mme Josiane Tille</b>	<b>45 voix</b>
<b>M. Christian Zünd</b>	<b>45 voix</b>
<b>M. Luc Vittoz</b>	<b>43 voix</b>
<b>Mme Azucena Crolla</b>	<b>43 voix</b>
<b>M. Loïc Maillefer</b>	<b>42 voix</b>

## **8. Communications municipales**

### **Irène Caron**

#### **Fonds de réserve**

Pour la prochaine élaboration des comptes de l'année 2014, la Municipalité souhaite regrouper les divers fonds de réserve du compte 9282 sous une seule rubrique, à savoir la Réserve générale (9282.000). Il est entendu que cela ne concerne pas les fonds de réserve avec recettes affectées du compte 9280, soit Fonds pour service du feu et Fonds pour les égoûts.

Cette façon de procéder a reçu l'aval de la Commission des Finances lors de la dernière séance du 3 novembre passé.

## **Michel Perreaud**

### **Auberge communale**

La Machine à laver la vaisselle de l'Auberge, datant des années 1990, présentait des signes évidents d'usure et tombait fréquemment en panne. Nous avons décidé de la remplacer suite à une offre très favorable de l'entreprise RECATEC. Il s'agit d'un appareil loué une dizaine de jours au salon de l'automobile qui nous a été fourni avec un rabais de 40 %.

Coût de la machine : Fr. 5'130.00 TTC.

## **Jerome de Benedictis**

### **Modération du trafic**

Suite aux résultats des campagnes de mesures de vitesse effectuées par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud, la Municipalité est contrainte de prendre des mesures de modération du trafic sur les chemins des Utins, de la Plantaz et du Moty. Ces mesures, principalement l'aménagement de bacs à fleurs et de places de parc en chaussée, seront soumises au Voyer de l'Etat pour validation et entraîneront une nouvelle série de mesures afin de valider définitivement les zones 30 mentionnées précédemment. La commission des Routes du Conseil Communal sera consultée afin de présenter le projet définitif en vue de la mise à l'enquête publique.

## **Arrêts de bus**

Comme vous avez pu le remarquer dans la motion présentée précédemment, la Municipalité a décidé d'étudier la rénovation ou la création de nouveaux arrêts de bus. Dans une optique d'économie d'échelle et afin de maintenir une harmonie sur tout le village, tous les arrêts de la commune seront étudiés et réaménagés selon les besoins. En plus des arrêts Riaz et Centre, c'est tout particulièrement l'aménagement des arrêts Chocolatière et la vétusté de l'arrêt Poste (direction Morges) qui feront l'objet d'une étude approfondie. La Municipalité vous présentera un préavis pour ces abris bus une fois l'étude terminée.

## **Jean-Marc Landolt**

### **Nouveaux horaires pour les bus des MBC**

Ces nouveaux horaires seront valables dès le 14 décembre prochain. S'agissant de la ligne 705, il faut relever que la cadence à 20 minutes sera prolongée jusqu'à 10h00 du lundi au vendredi, ceci pour le tronçon situé entre Echandens et l'EPFL. Cela permettra aux étudiants qui logent maintenant sur notre commune, d'utiliser au mieux les transports publics.

A noter que cette ligne est certainement appelée à être renforcée, ceci notamment avec la future création d'arrêts dans le secteur de la zone industrielle d'Ecublens.

### **Salle d'escalade Grimper.ch**

Dans sa séance de ce soir, la Municipalité a délivré le permis d'utiliser de la nouvelle salle d'escalade, pour laquelle le Conseil avait accordé, dans sa séance du 02 décembre 2013 un droit de superficie.

Cette magnifique salle, avec la qualité de ses installations, va proposer des activités sportives qui vont être connues et reconnues à l'échelle régionale, voire même au-delà.

Il s'agit assurément pour notre commune, d'une diversification bienvenue pour cette surface colloquée en zone artisanale.

Celles et ceux d'entre vous qui seront présents lors de l'inauguration du vendredi 12 décembre prochain, pourront se rendre compte de l'important volume intérieur de cette salle.

### **Eric Maillefer**

#### **Assainissement de la butte de tir**

Lors de la séance du dernier conseil, il a été posé la question de l'assainissement de la butte de tir du Stand d'Echandens et la Municipalité a l'avantage de répondre de la manière suivante :

Le Stand d'Echandens est géré par une Association regroupant neuf communes, à savoir Echandens, Lonay, Denges, Ecublens, Crissier, Echichens, Chavannes, Préverenges et Bussigny, soit une population de plus de 40'000 habitants.

Ce stand a une activité extrêmement soutenue, ce dont on peut se réjouir.

Les mesures d'assainissement des buttes de tir, concernent essentiellement les stands désaffectés ou en voie de l'être, ce qui n'est absolument pas le cas du stand d'Echandens.

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) du Canton a répertorié tous les sites pollués du Canton. Le Stand y figure sous le N° de parcelle n° 445, avec la mention d'activité depuis 1967. La zone de la butte de tir est classée comme (je cite) : site pollué ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement.

Ceci correspond aux sites qui ne sont pas situés dans des zones environnementales sensibles.

En conclusion, ce site ne sera pas désaffecté dans un avenir proche. La loi fédérale prévoit pour ce genre d'installation toujours en fonction, un dispositif de récupération des balles dès 2020. Ces installations seront alors financées en partie par la Confédération (en raison des tirs militaires) et en partie par les communes membres de l'Association du Stand d'Echandens.

## **9. Communications du Bureau**

M. Youri Borboën, Président, donne lecture des résultats des votations fédérales du 30 novembre 2014.



Il informe ensuite l'Assemblée que, comme de coutume, les indemnités de cette dernière séance, soit CHF. 300.00, seront versées à une Association. Cette année, le Bureau du Conseil communal a décidé de verser ces indemnités à l'Association Zoé4Life, qui vient en aide aux enfants atteints du cancer, dont la mission est de soutenir la recherche, d'aider les familles dont l'enfant souffre d'un cancer, d'œuvrer pour améliorer le quotidien de l'enfant en traitement et de sensibiliser la population et les pouvoirs politiques au cancer de l'enfant et à la problématique liée aux traitements.

Le Président, M. Youri Borboën, propose au nom du Bureau de Conseil communal et afin d'étoffer la somme versée chaque année que les jetons de présence de tous les conseils soient versés chaque année une fois. Il ouvre la discussion à ce sujet et un vote à main levée à lieu.

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

Après avoir pris connaissance :

- de la proposition du Bureau du Conseil communal de verser, chaque année, à une œuvre différente, tous les jetons de présence des Conseils communaux,

### **DECIDE A LA MAJORITE (42 OUI – 0 NON – 8 ABSTENTIONS)**

- de verser en fin de chaque année, l'intégralité des jetons de présence à une œuvre différente, choisie par le Bureau du Conseil communal.

M. Youri Borboën, Président, informe les membres du Conseil communal, que la Commission de recours en matière fiscale devra statuer sur 28 recours relatifs à la taxe d'évacuation des déchets. Il s'agit de recours transmis par des entreprises.

Selon l'article 41 du règlement type pour les Conseils communaux, qui sera repris dans notre règlement du Conseil communal révisé, les commissions sont désignées en règle générale par le bureau. Toutefois, les commissions désigneront leur Président. Ceci est nouveau puisque jusqu'à ce jour c'est le bureau qui désignait le Président de la commission ad'hoc.

#### Agenda 2014-2015

12 décembre 2014	Inauguration de la salle d'escalade RocPoint
05 janvier 2015	Séance de la Commission de gestion
16 février 2015	Séance du Conseil communal
08 mars 2015	Votations fédérales
27 avril 2015	Séance du Conseil communal
20 juin 2015	Sortie du Conseil communal
29 juin 2015	Séance du Conseil communal

## **10. Divers et propositions individuelles**

Mme Adelheid Addor se dit surprise par le fait du versement de l'entier des jetons de présence à une œuvre, pour l'année prochaine. Elle rappelle qu'une Commission humanitaire existe, c'est pourquoi elle tient à préciser qu'elle s'est abstenue de voter.

M. Philippe Gandillon prend la parole et confirme qu'il s'est également abstenu et il souhaiterait que le versement annuel des jetons de présence se fasse pour une œuvre ou entité de la Commune, comme par exemple, la Jeunesse ou Soleil d'Automne.

## **11. Paiement des indemnités**

Mme Martine Comte, Boursière, procède au paiement des indemnités.

Mme Irène Caron, Syndique, prononce son discours de fin d'année, dont voici la reproduction :

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,  
Chers Collègues,*

*Dans un mois, l'année 2014 fera partie du passé. Elle s'ajoutera aux précédentes dans les archives, les annales, les rétrospectives et les mémoires collectives ou individuelles.*

*Dira-t-on que les années se suivent et se ressemblent ? Sur certains points peut-être. Ces derniers mois, on a pu suivre avec émerveillement et une certaine émotion la fin de vie programmée de Philea, détachée de la sonde Rosetta pour explorer une comète. A mi-chemin entre le premier pas sur la lune en 1969 et le film "Interstellar" actuellement au cinéma... Le futur à portée d'écran ou de clic de souris.*

*A l'autre extrême, des régions entières du globe plongées dans la barbarie la plus choquante : ces fanatiques d'un Etat islamique autoproclamé sortant tout droit d'une noire page d'histoire d'avant le Moyen-âge, mais équipés des dernières technologies en matière d'armes et de communication. Deux mondes qui s'affrontent, et l'humanité impuissante à rétablir la paix. On le voit, sur certains thèmes les années se ressemblent.*

*Dans un petit coin de ce tableau contrasté, pourtant, il y a des événements qui parviennent à rassembler des gens mus par une même passion, les faisant sortir l'espace de quelques heures ou quelques jours de leur quotidien. Vous aurez deviné qu'il s'agit de la coupe Davis de tennis, et de l'exploit d'une équipe Suisse qui a su, à force de travail, d'endurance et d'effort, s'imposer face à l'équipe adverse. Un bel exemple à suivre et un grand moment pour notre petit pays.*

*De l'espace, resserrons encore un peu l'objectif sur notre Commune. Après 2013 et le rejet du projet de salle villageoise, 2014 aurait pu être une année ordinaire, ponctuée par les nombreux chantiers en cours, finis ou à venir. Votre Exécutif, essayant d'appliquer la recette de nos tennismen, a décidé de mettre en pratique cette citation de Goethe : "On peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin".*

*C'est dans cet esprit que la Municipalité a conduit les différents projets qui vous ont été soumis. De manière générale, elle continuera de suivre de très près l'évolution et les besoins en infrastructures de notre Commune, qui compte désormais plus de 2'400 habitants -un accroissement de 14 % rien qu'avec les étudiants qui occupent les deux sites construits pour eux par la FMEL (Fondation maisons pour étudiants - Lausanne). Cette augmentation de notre population, si elle a une incidence positive au niveau de la pyramide des âges, amène son lot de questions logistique à régler : augmentation de la charge de travail administrative, transports publics, gestion des déchets entre autres. Si tout ne pourra être réglé dans l'immédiat, on pourra néanmoins dire qu'Echandens a participé à l'effort des communes proche des Hautes Ecoles pour offrir un accueil de qualité à cette tranche de population.*

*Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres sujets traités en 2014, et dont vous avez pris connaissance à travers nos communications, notre rapport de gestion, ou le Journal d'Echandens qui sera distribué ces jours. La gestion d'une commune ne va pas toujours de soi. Selon les dires de Mme la Préfète, toutefois, il semblerait que nous soyons parmi les bons élèves. Alors ma reconnaissance va aux nombreuses personnes qui œuvrent tout au long de l'année pour qu'Echandens reste un village où il fait bon vivre. Je pense en particulier aux sociétés et leurs bénévoles, à vous les membres du Conseil, mais également à tout notre personnel de l'Administration communale, de la voirie et de la conciergerie. Avec une mention spéciale à mes collègues de la Municipalité pour leur disponibilité et leur engagement, ainsi que pour les bons moments partagés. A tous un chaleureux merci !*

*Décembre ne fait que débiter, il va falloir tout régler avant que la terre s'arrête de tourner à la fin de l'année. Mais je vous souhaite quand même, ainsi qu'à vos proches, un temps de l'Avent tout en douceur et de très belles fêtes de Noël*

*Merci de votre attention  
Irène Caron*

M.Youri Borboën, Président, adresse à son tour ses vœux de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

Le Président

La Secrétaire

Youri Borboën

Sandra Cavin